

**Nombre de conseillers**

En exercice : **26**  
Présents : **15**  
Absents : **11**  
- dont suppléés : **2**  
- dont représentés : **4**  
Votants : **21**  
- dont « pour » : **21**  
- dont « contre » : **0**  
- dont abstention : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le sept mars se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique (*arrivée après la question n°4*), REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, FRANQUEBALME Jean-Pierre, MARTIN Jacques, JEAN Daniel, FORTOUL Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, REYNAUD Frédéric et CAPEL Denis.

**EXCUSES** : Mmes BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme BALLADUR Clarisse, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène suppléée par M. JEAN Daniel, OCCELLI Chloé ayant donné pouvoir M. MILLION-ROUSSEAU Daniel, BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, MM. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, PELLOUX Jacques ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques, TRON Jean-Michel et GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis.

**ABSENTE** : Mme MATTERA Wendy.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme REYNAUD Sandra.

**N° ordre : 3**

**Délibération n°2023/20**

**OBJET : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS (CDSP).**

Le conseil communautaire,

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1411-5 et L. 1411-6 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des communautés de communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1er janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP) ;

**VU** sa délibération n°2020/45 du 10 juillet 2020 portant création de la commission pour les délégations de service public et élection de ses membres ;

**VU** les élections partielles complémentaires de la commune de Val d'Oronaye du 23 novembre 2022 ;

**CONSIDERANT** que suite à ces élections, M. Jean FERRON, n'a plus la qualité de conseiller communautaire et ne peut donc plus siéger au sein de la CDSP ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à son remplacement en tant que membre titulaire ;

**CONSIDERANT** qu'aucune disposition spécifique relative au fonctionnement de la CDSP n'est prévue par les textes et qu'il appartient à chaque collectivité ou établissement public de définir les règles applicables en matière de remplacement des membres, titulaires ou suppléants, dans le respect de l'article L. 1411-5 du CGCT :

- soit en adoptant une délibération sur le fonctionnement de la CDSP ;
- soit en intégrant ces dispositions dans le règlement intérieur ;

**CONSIDERANT** que le remplacement total de la commission n'est obligatoire que dans le cas où la composition de la CDSP ne permet plus de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein (L. 2121-22 CGCT). Cette situation peut se présenter en cas de vacance de siège, lorsqu'il ne reste plus aucun candidat sur la liste de titulaires et de suppléants ;

**CONSIDERANT** la liste actuelle des membres de la CDST rappelée ci-dessous :

**Membres titulaires :**

1. Mme OKROGLIC Dominique,
2. M. PELLOUX Jacques,
3. M. BOUGUYON Yvan,
4. M. FERRON Jean,
5. Mme JACQUES Elisabeth.

**Membres suppléants :**

1. Mme BARDIN Régine,
2. M. TRON Jean-Michel
3. M. REYNAUD Frédéric,
4. M. FORTOUL Jacques,
5. M. MILLION ROUSSEAU Daniel

**VU** la proposition de M. Yvan BOUGUYON, Vice-président, d'adopter un règlement intérieur fixant les modalités de fonctionnement de la commission dont notamment le remplacement des membres en cas d'indisponibilité permanente ;

**VU** le projet de règlement intérieur ci-annexé ;

Sur proposition de M. Yvan BOUGUYON, Vice-président,

Après délibéré,

- **APPROUVE** le règlement intérieur de la Commission de Délégation des Services Publics tel que présenté.
- **DIT** que, conformément à l'article 3-5 du présent règlement, le poste de membre titulaire précédemment occupé par M. Jean FERRON est pourvu par Mme Régine BARDIN, 1<sup>er</sup> membre suppléant de la CDSP.
- **DIT** que le poste de membre suppléant occupé précédemment par Mme Régine BARDIN est pourvu par M. Jean-Michel TRON, 2<sup>ème</sup> membre de la CDSP.
- **RAPPELLE** la nouvelle composition de la Commission de Délégations des Services Publics :

**Membres titulaires :**

1. Mme OKROGLIC Dominique,
2. M. PELLOUX Jacques,
3. M. BOUGUYON Yvan,
4. Mme BARDIN Régine,
5. Mme JACQUES Elisabeth.

**Membres suppléants :**

1. M. TRON Jean-Michel
2. M. REYNAUD Frédéric,
3. M. FORTOUL Jacques,
4. M. MILLION ROUSSEAU Daniel

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François Leca 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

